

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE
CANTON DE BACCARAT
COMMUNE DE BERTRICHAMPS

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-42
ARRETE PORTANT CIRCULATION ET STATIONNEMENT
LORS DE VIDE GRENIER

Le Maire de BERTRICHAMPS,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par l'association de sauvegarde du patrimoine de Bertrichamps en date du 30 juin 2026 pour organiser un vide grenier en centre-ville de Bertrichamps le dimanche 27 septembre 2026.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette braderie,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les bradeurs seront autorisés à installer leurs étals sur les trottoirs : Rue du Moulin, rue Jean-Baptiste Boury, rue Théodore Chachay, rue Joseph Genay, Place de la Liberté, et Place Otelin

Aucun bradeur ne sera toléré à l'intérieur des ronds-points.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies ci-dessus le dimanche 27 septembre 2026 (sauf pour les services d'urgences).

Le parking de la place Otelin sera interdit au stationnement du vendredi 25 septembre à partir de 08h00 jusqu'au dimanche 27 septembre 2026 23h00.

La rue du Général Leclerc sera réservée pour le stationnement des visiteurs et des bradeurs.

Article 3 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la braderie seront considérés comme gênants (art. R 417-10 du code de la route).

Article 4 : Des déviations seront mises en place par la rue Emile Marchal, rue de la Trinité, rue de Viombois, rue Gustave Cuny et rue du Bac.

Article 5 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'association et les services communaux

Article 6 : la publicité de ces mesures sera réalisée par information via intramuros et par affichage aux lieux habituels.

Article 7 : Monsieur le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à BERTRICHAMPS, le 20 juillet 2026
Le Maire : Bernard MICLO



